



## Votre mariage

# DOSSIER DE PRÉPARATION

### MARIAGE DE

.....

avec

.....

**Cérémonie prévue le** .....

Vous avez choisi de célébrer votre mariage sur la commune de Cannes et nous vous en remercions.

Vous allez remplir un dossier de mariage constitué des pièces suivantes :

- Liste des pièces à fournir ;
- Fiche de renseignements des futurs époux ;
- Liste des témoins ;
- Attestation sur l'honneur de domicile des futurs époux ;
- Fiche de renseignements facultatifs pour mieux vous connaître.

Merci de remplir ce dossier **de la manière la plus précise et lisible possible**, les renseignements demandés seront mentionnés dans votre acte de mariage. **Attention : les dossiers complets doivent être déposés sur rendez-vous à prendre au 04.97.06.41.45, dans les 12 mois qui précèdent et au minimum 2 mois avant la date présumée du mariage par les deux futurs époux.**

Lors de ce rendez-vous, toutes les pièces à produire doivent être déposées. Leur étude permet de vérifier que les conditions requises pour le mariage sont remplies. Si les conditions sont remplies, et uniquement dans ce cas, la date de célébration du mariage sera fixée. Cette date de célébration devra être confirmée par les futurs époux 8 jours avant la cérémonie. Le choix de l'heure de la célébration appartient à l'officier d'état civil. Le mariage ne pourra être célébré qu'après dépôt du dossier complet, et une fois la publication des bans effectuée.

La cérémonie se déroulera dans la salle des mariages à l'Hôtel de Ville de Cannes (capacité maximale 58 personnes, dont 48 places assises), ou à la Mairie annexe de Cannes La Bocca (capacité maximale 46 personnes, dont 36 places assises). Pour des raisons de sécurité, il est **impératif** de respecter ce seuil. **Il est interdit de consommer boissons et nourritures au sein de la Mairie, comme aux alentours et dans les jardins.**

La cérémonie **commence à l'heure** qui a été fixée par notre service. Les futurs mariés et leurs témoins doivent se présenter **15 minutes avant le début de la cérémonie avec leur titre d'identité**. Tout retard les expose à attendre la fin des cérémonies prévues et, le cas échéant, en fonction des contraintes de l'Officier de l'État civil, à l'ajournement ou au report à une date ultérieure. La Ville de Cannes ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences liées au décalage ou au report de la cérémonie.

Nous vous souhaitons d'heureux préparatifs et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



## Dossier de mariage Pièces à fournir

### Pour tous

- **L'entier dossier présent**, regroupant :
  - **La fiche de renseignements à compléter.** S'il y a des enfants à inscrire sur le livret de famille des futurs époux, produire la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant datant de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier ;
  - La fiche de renseignement facultative ;
  - La liste des témoins, avec copie de leurs pièces d'identité ;
  - Le formulaire d'autorisation de parution dans la presse, le cas échéant ;
  - L'attestation sur l'honneur pour chaque époux ;
  - L'attestation sur l'honneur de la capacité de la salle ;
  - La charte des mariages approuvée et signée.
- **Justificatif de domicile** : au noms et prénoms de chacun des futurs époux, datant de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier (facture de mobile non valable).
- **Si contrat de mariage** : fournir l'attestation délivrée par le notaire au plus tard 15 jours avant le mariage.
- **Pour les futurs époux domiciliés chez leurs parents** : fournir les photocopies des pièces d'identités des parents et un justificatif de domicile de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier.
- **En cas de précédente union** :
  - Acte de décès du précédent conjoint ;
  - Acte de naissance ou de mariage mis à jour avec la mention de divorce.

### Pour les personnes de nationalité française

- **Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois** au jour du dépôt du dossier, à demander à la Mairie du lieu de naissance.
- **Pièce d'identité** : présentation obligatoire du document original, ainsi qu'une photocopie.
- **Pour les Français nés à l'étranger** : copie intégrale ou extrait, avec filiation complète, de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier, à demander par courrier auprès du Ministère des Affaires Étrangères (service central d'État Civil - 11 rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 9) ou par internet via [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Pour les personnes de nationalité étrangère, selon les cas

- **Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 6 mois** au jour du dépôt du dossier, à demander à l'Ambassade ou Consulat du pays, traduit par traducteur assermenté ou le consulat.
- **Un document d'identité avec photo et sa photocopie** (passeport, titre de séjour, etc.).
- **Des documents supplémentaires seront à demander en fonction du pays d'origine** :
  - **Certificat de coutume** délivré par l'Ambassade ou le Consulat du pays d'origine indiquant les dispositions de la loi nationale relative au mariage.
  - **Certificat de célibat ou de non remariage** délivré par les mêmes autorités.
- **En cas de précédente union** :
  - Acte de décès du précédent conjoint, traduit par traducteur assermenté si besoin.
  - Jugement de divorce, traduit par traducteur assermenté si besoin.



Dossier de mariage

## Charte

### CHARTE DES MARIAGES A CANNES

#### RÈGLES DE BONNE CONDUITE POUR LES MARIÉS ET LES INVITÉS

Vous vous apprêtez à vous marier prochainement à Cannes.

Nous vous en félicitons !

Ce jour de fête, synonyme de joie et de convivialité, doit se dérouler avec solennité dans le respect des institutions républicaines.

**Votre cérémonie de mariage devra être respectueuse de l'Officier d'État Civil qui vous unira, du personnel municipal en charge de votre dossier, des lieux et des autres cérémonies célébrées à la même date selon les principes suivants :**

#### **ACCÈS À L'HOTEL DE VILLE ET STATIONNEMENT**

La cérémonie se déroule dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, 1 place Bernard Cornut Gentille, ou à la Mairie annexe de Cannes La Bocca, située 21 avenue Francis Tonner.

Le stationnement sur le parking de l'Hôtel de Ville est autorisé pour le seul véhicule des époux. Tous les autres véhicules devront stationner dans les parkings publics situés autour du bâtiment de l'Hôtel de Ville (parkings Suquet Forville / Meynadier Ferrage / Palais des festivals et des congrès, qui bénéficient de 6 heures gratuites le week-end et de 2 heures gratuites en semaine, parking Pantiero), ou sur la voie publique, là où le stationnement est autorisé.

En cas de stationnement sur la voie publique, il vous sera demandé de veiller à limiter le nombre de véhicules, ainsi que la durée de votre stationnement, et ce afin de permettre l'accueil des mariages suivants.

Seul l'accès au hall de l'hôtel de Ville et à la salle des mariages est autorisé. Aucune autre salle de la Mairie ne pourra être utilisée à des fins de prise de vue, reportage de mariage, changement de tenue, maquillage et/ou coiffage.

#### **DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE**

À l'Hôtel de Ville de Cannes, la salle des mariages dispose d'une capacité d'accueil maximale fixée à 48 personnes assises (42 invités assis, 4 témoins, et les 2 époux), et 10 personnes debout.

À la Mairie annexe de Cannes La Bocca, la salle des mariages dispose d'une capacité d'accueil maximale fixée à 36 personnes assises (30 invités assis, 4 témoins, et les 2 époux) et 10 personnes debout.

Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter ces seuils.

L'utilisation de la salle des mariages ne peut être réalisée qu'à des fins de célébration de l'union. Il ne pourra en aucun cas y être réalisé une quelconque réception (cocktail).

**Les futurs(es) mariés(es), ainsi que leurs témoins, doivent être présents au minimum 15 minutes avant le début de la cérémonie.**



**Tout retard les expose à attendre la fin des cérémonies prévues et, le cas échéant, en fonction des contraintes de l'Officier de l'État civil, à l'ajournement ou au report à une date ultérieure.**

La Ville de Cannes ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences liées au décalage ou au report de la cérémonie.

Le mariage en mairie est une cérémonie civile, le principe de neutralité doit être respecté : toute pratique religieuse est interdite.

L'énoncé des textes officiels, le discours de l'Officier d'État civil et l'échange des consentements doivent se dérouler dans le respect de la cérémonie qui ne peut pas être perturbée par des manifestations bruyantes.

Les téléphones portables doivent être éteints durant la cérémonie.

**En cas de désordre, de menace ou de non-respect à l'ordre public d'une exceptionnelle gravité, l'Officier d'État civil pourra surseoir à la célébration du mariage, après avis du magistrat de permanence du parquet.**

Une mélodie peut accompagner l'entrée ou la sortie du cortège. Pour cela, il vous appartient de venir équiper d'une sonorisation mobile si vous le souhaitez. Le démarrage de la musique incombe aux futurs époux ou aux invités.

Les orchestres et instruments de musique divers sont réservés à un usage extérieur et ne doivent pas avoir pour conséquence de bloquer la sortie du cortège et la montée du mariage suivant.

Le volume de la musique doit être respectueux des institutions et ne pas générer de nuisances sonores. Le déploiement de drapeaux ou banderoles sur le parvis, la façade ou à l'intérieur de l'Hôtel de Ville est strictement interdit.

Il est formellement interdit de consommer boissons et nourritures au sein de l'Hôtel de Ville comme aux alentours, notamment dans les jardins. Le règlement intérieur des squares et jardins publics doit être respecté.

### **FIN DE LA CÉRÉMONIE**

Les mariés(es) et leurs invités doivent quitter la salle des mariages à l'issue de la cérémonie, afin de libérer l'accès pour les futurs(es) époux(es) suivants(es).

À ce titre, la prise de photographies, la réalisation de films et les recueils de félicitations au sein de la salle des mariages doivent se faire avec mesure.

Les jets de pétales, bulles de savon sont tolérés, s'ils sont modérés, sur le parvis l'Hôtel de Ville.

**Le jet de riz, de confettis, de pétards et de feux d'artifice est strictement interdit.**

De manière générale, les mariés et leur cortège devront respecter les règles du Code de la route. Ils emprunteront les seules voies de circulation autorisées aux véhicules motorisés en respectant les limitations de vitesse prescrites. L'obstruction de la circulation est strictement interdite.



En cas de mise en danger d'autrui, l'intervention des forces de l'ordre sera immédiatement sollicitée. Tout débordement ou bruit excessif, de rodéo urbain comme l'utilisation intempestive de quads, motos, ou l'usage continu d'avertisseurs sonores, sont interdits sur la voie publique.

### **ENGAGEMENT DES FUTURS(ES) ÉPOUX(SES)**

Les futurs(es) époux(ses) s'engagent, par le respect de cette charte, au bon déroulement de leur cérémonie de mariage, en harmonie avec les valeurs de la République et avec la tranquillité des habitants.

Ils s'obligent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte et l'importance de leurs engagements.

En leur qualité d'organiseurs de la cérémonie, ils peuvent être amenés à répondre des agissements de leurs invités.

Tout manquement à la charte, s'il constitue un trouble à l'ordre public, pourra être sanctionné sur le fondement des articles L.2122-24 et L.2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire et les conseillers municipaux de Cannes souhaitent aux futurs(es) époux(ses) et à leurs invités une très belle cérémonie ainsi que leurs meilleurs vœux de bonheur.

Date et heure de la célébration : .....

Nombre prévisionnel d'invités : .....

Noms et prénoms des futurs(es) époux(ses) : .....

.....

**Signature des futurs(es) époux(ses), précédée de la mention « Lu et approuvé » :**



Dossier de mariage

## Attestation sur l'honneur capacité de la salle

### Futur époux 1

Je soussigné(e) (nom et prénom) .....  
Né le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ à.....

J'atteste avoir bien pris connaissance de la capacité maximale de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Cannes, qui est de 58 personnes. Au-delà, les personnes seront invitées à attendre à l'extérieur de l'Hôtel de Ville.

J'atteste avoir bien pris connaissance de la capacité maximale de la salle des mariages de la Mairie annexe de Cannes La Bocca, qui est de 46 personnes. Au-delà, les personnes seront invitées à attendre à l'extérieur de la mairie annexe.

Fait à ..... Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Signature

### Futur époux 2

Je soussigné(e) (nom et prénom) .....  
Née le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ à .....

J'atteste avoir bien pris connaissance de la capacité maximale de la salle des mariages, qui est de 58 personnes. Au-delà, les personnes seront invitées à attendre à l'extérieur de l'Hôtel de Ville.

J'atteste avoir bien pris connaissance de la capacité maximale de la salle des mariages de la Mairie annexe de Cannes La Bocca, qui est de 46 personnes. Au-delà, les personnes seront invitées à attendre à l'extérieur de la mairie annexe.

Fait à ..... Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_  
Signature



Dossier de mariage

# Renseignements

## Futur époux 1

**NOM** .....

Prénoms .....

Nationalité..... Profession .....

Né le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à..... Département \_\_\_

Domicilié à .....

Résidant à .....

Célibataire  Veuf\*  Divorcé\*\* de .....

**Fils de :**

Nom du père .....

Prénoms .....

Profession.....

Adresse .....

.....

Observation :  Décédé

**et de :**

Nom de jeune fille de la mère .....

Prénoms .....

Profession .....

Adresse .....

.....

Observation :  Décédée

## Futur époux 2

**NOM** .....

Prénoms .....

Nationalité..... Profession .....

Né le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à..... Département \_\_\_

Domicilié à .....

Résidant à .....

Célibataire  Veuf\*  Divorcé\*\* de .....

**Fils de :**

Nom du père .....

Prénoms .....

Profession.....

Adresse .....

.....

Observation :  Décédé

**et de :**

Nom de jeune fille de la mère .....

Prénoms .....

Profession .....

Adresse .....

.....

Observation :  Décédée

\* Joindre l'acte de décès du conjoint ou la copie de son acte de naissance avec la mention du décès.

\*\* Joindre l'acte de naissance ou l'acte de mariage avec mention de divorce ou amputation du jugement de divorce avec certificat de l'avocat rendant le jugement exécutoire.



Dossier de mariage

## Renseignements complémentaires

### État civil des enfants communs

**Premier enfant \***

NOM ..... Prénoms .....  
Né le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à ..... Département \_\_\_

**Deuxième enfant \***

NOM ..... Prénoms .....  
Né le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à ..... Département \_\_\_

**Troisième enfant \***

NOM ..... Prénoms .....  
Né le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à ..... Département \_\_\_

### Cérémonie

Célébration religieuse	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Contrat de mariage**	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Échange des alliances en Mairie	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

### Coordonnées

Domicile prévu après le mariage : .....  
.....

**Futur époux 1**

Téléphone .....Mail.....

**Futur époux 2**

Téléphone .....Mail.....

\*Joindre les actes de naissance de moins de 3 mois.

\*\*Joindre l'attestation notariée.





Dossier de mariage  
**Renseignements facultatifs**

**Vos liens avec la ville de Cannes**

Pourquoi souhaitez-vous célébrer votre mariage à Cannes ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Vos projets**

Quels sont, en quelques mots, vos projets communs (professions, habitation, enfants, voyages, etc.) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Personnalisation du mariage**

Souhaitez-vous, lors de la cérémonie, que l'on parle de petites anecdotes, d'histoires qui vous sont chères ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



## Formulaire presse



Mairie de Cannes

### Demande d'autorisation

### Parution d'un évènement dans la presse locale

Nous soussigné(s),

Nom, prénom(s) : .....

Né(e) à : .....

Profession : .....

Et

Nom, Prénom(s) : .....

Né(e) à : .....

Profession : .....

Dont le mariage doit être célébré à CANNES (06),

Le ..... à .....

Autorisons l'Officier d'État Civil à communiquer la date et l'heure de la cérémonie au correspondant local de Nice Matin, afin qu'il puisse le jour venu, dans la limite de ses possibilités, prendre une photo pour la publier dans la rubrique locale, et indiquer les noms, prénoms, lieu de naissance et profession des époux.

Autorisons qu'il soit fait mention du mariage (date, nom et prénoms des époux) dans le magazine municipal « Cannes Soleil ».

Fait à CANNES, le .....

Signatures :

#### Traitement de vos données personnelles

*Les informations recueillies au travers de ce formulaire font l'objet d'un traitement auquel vous consentez, destiné à publier votre évènement dans la presse locale. Ce traitement s'appuie sur la base légale du consentement. Vos données, uniquement communiquées au correspondant local de Nice Matin et/ou aux services internes de la mairie dans le cadre de la publication concernée, sont conservées le temps de la prescription, puis supprimées.*

*Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du « Règlement Général sur la Protection des Données », vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à [dpo@ville-cannes.fr](mailto:dpo@ville-cannes.fr)*

*Pour plus d'information sur la protection des données personnelles, vous pouvez vous rendre à la page [www.cannes.com/rqpd](http://www.cannes.com/rqpd)*



Dossier de mariage

## Liste des témoins

### Témoins des futurs époux

Le couple doit avoir deux témoins minimum (1 par époux), quatre maximum (2 par époux). Pour rappel, les témoins doivent se présenter 15 minutes avant la cérémonie avec un titre d'identité.

#### 1<sup>er</sup> témoin (obligatoire) futur époux 1\* :

Nom .....

Nom de jeune fille .....

Prénoms .....

Né(e) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Profession .....

Adresse .....

.....

#### 2<sup>e</sup> témoin (obligatoire) futur époux 2\* :

Nom .....

Nom de jeune fille .....

Prénoms .....

Né(e) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Profession .....

Adresse .....

.....

#### 3<sup>e</sup> témoin (facultatif) futur époux 1\* :

Nom .....

Nom de jeune fille .....

Prénoms .....

Né(e) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Profession .....

Adresse .....

.....

#### 4<sup>e</sup> témoin (facultatif) futur époux 2\* :

Nom .....

Nom de jeune fille .....

Prénoms .....

Né(e) le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Profession .....

Adresse .....

.....

\*Joindre la copie de la pièce d'identité.



Dossier de mariage

## Attestation sur l'honneur

### Futur époux 1

Je soussigné (nom et prénom) .....

Né le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à ..... Département \_\_\_

atteste sur l'honneur :

Avoir mon domicile à (1) .....

Avoir ma résidence à (2) .....

Exercer la profession de .....

Être :  Célibataire  Divorcé (3)  Veuf (4)

Depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Fait à ..... Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature

### Futur époux 2

Je soussignée (nom et prénom) .....

Née le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à ..... Département \_\_\_

**Atteste sur l'honneur :**

Avoir mon domicile à (1) .....

Avoir ma résidence à (2) .....

Exercer la profession de .....

Être :  Célibataire  Divorcée (3)  Veuve (4)

Depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Fait à ..... Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature

(1) Joindre le justificatif de domicile à votre nom.

(2) Joindre le certificat de résidence des parents et leur justificatif de domicile sur la commune.

(3) Joindre l'acte de naissance ou l'acte de mariage avec mention de divorce ou ampliation du jugement de divorce avec certificat de l'avocat rendant le jugement exécutoire.

(4) Joindre l'acte de décès du conjoint ou la copie de son acte de naissance avec la mention du décès.